



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de DEVESA Marie à PAGNOD Pascale ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de LABAYE Josette à CAMUS Isabelle ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

|                                    |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 26 |
| Présents : 21                      |
| Représentés : 5                    |
| Votants : 26                       |

**Délibération n° D2024\_090 – DOMAINE ET PATRIMOINE**  
**Mise à disposition de locaux à l'association AMAPortée**

En 2020, la commune a mis à disposition de l'association AMAPortée un local situé 50 rue des Angès. La convention de mise à disposition est arrivée à son terme. Il est proposé de la renouveler dans les mêmes termes.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de de mise à disposition du local sis 50, rue des Angès
- **AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.**

|                      |            |    |
|----------------------|------------|----|
| VOTE                 | POUR       | 26 |
|                      | CONTRE     | 0  |
|                      | ABSTENTION | 0  |
| Adopté à l'unanimité |            |    |

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance

Francis GOY

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 29/10/2024

Publication en ligne le 31/10/2024

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS